



## Intervenants pour l'association

Par **Elefol**, le **28/11/2014** à **14:06**

Bonjour,

Nous avons une association de Danse, un des danseurs de l'association à donné des cours rémunérés dans une autre association. Celle ci paie le danseur par le biais de notre association. Nous nous posons donc la question de savoir comment reverser l'argent dû à notre danseur et ce que nous devons déclarer et à qui?

J'espère avoir été clair.

Merci de vos réponses rapides.